



AMBASSADE DE SUISSE
AU GUATEMALA

GUATEMALA-CITY, le 15 décembre 1970

12 Calle 6-51, Zona 1
Apartado 1426
Téléphone 29 426 / 26 584
Adresse télégraphique: Ambassade

Réf.: MT/kc

Lettre politique

en						c/a
Date						22 DEC 1970
Vice						Buc
EPD	22 DEC. 1970					
Ref. p. A. 21.31. Guatemala						

Monsieur l'Ambassadeur
Pierre Micheli
Secrétaire général du
Département politique fédéral
3003 Berne

Terrorisme au Guatemala

Monsieur l'Ambassadeur,

1. D'une manière générale, les quotidiens guatémaltèques reproduisent les informations des agences internationales de presse sur le tragique enlèvement de M. l'Ambassadeur Bucher à Rio de Janeiro. En revanche, il n'y a guère de commentaires, ni d'éditoriaux sur ce crime, qui nous tient dans l'angoisse. Cela ne signifie pas que les journalistes guatémaltèques ne condamnent pas un tel acte terroriste commis sur la personne d'un diplomate totalement innocent et étranger aux conflits politiques qui existent dans un pays donné. Cette absence de commentaires s'explique par le fait que la presse, à l'occasion de l'enlèvement et de l'assassinat au début d'avril dernier, de l'Ambassadeur d'Allemagne, Karl von Spreiti, avait abondamment exprimé son indignation et exposé ses opinions sur cet événement qui avait soulevé une vive émotion dans tous les pays civilisés. De surcroît, tout le monde sait pertinemment au Guatemala qu'un diplomate qui serait enlevé par les FAR ou par un autre mouvement subversif aurait peu de chances de rester en vie. Le Gouvernement guatémaltèque est, par principe, catégoriquement opposé à engager des négociations avec des groupes d'individus qui menacent l'ordre et la sécurité.

- 2 -

Aussi, je souhaite de tout coeur que le Gouvernement brésilien qui jusqu'ici, a accepté des solutions de compromis dans de tels cas, maintienne sa politique humanitaire afin que l'Ambassadeur Bucher puisse recouvrer la liberté, sain et sauf.

2. Si l'état de siège et le couvre-feu décrétés par le Gouvernement le 12 novembre 1970 ont eu un effet tranquillisant sur la population, les actes terroristes n'ont pas cessé pour autant. Tous les jours la presse relate avec modération, étant donné la censure, la découverte d'assassinats qui paraissent de caractère politique dans la plupart des cas. A cela s'ajoutent d'autres crimes dangereux pour la collectivité, tels que des incendies provoqués par des bombes explosives. C'est ainsi, qu'un attentat de ce type a été commis dans un quartier commercial de la ville, détruisant plusieurs immeubles, dans les décombres desquels il y eut 10 victimes, dont plusieurs femmes et enfants.

Le Gouvernement s'est trouvé ainsi dans l'obligation de prolonger, le 12 décembre 1970, l'état de siège et le couvre-feu pour une nouvelle période de 30 jours. Il est à craindre que le calme ne revienne pas de si tôt dans ce pays en proie depuis des années à de sanglantes luttes intestines.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

Maurt